4.055 Intégrer la culture et la diversité culturelle dans la politique et le Programme de l'UICN

CONSIDÉRANT que, depuis des millénaires, les communautés humaines interagissent avec la diversité biologique locale et qu'elles ont établi des systèmes de croyances et de valeurs qui servent de fondement à une multitude de pratiques de gestion et de conservation des ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT EN OUTRE que les paradigmes classiques de la conservation n'ont pas suffisamment pris en compte et intégré le fait que les systèmes de connaissances et les pratiques varient d'un groupe culturel à l'autre, et que cela peut devenir un obstacle à la réalisation d'une conservation efficace ;

NOTANT que la vision et la mission de l'UICN mettent l'accent sur la justice et l'équité et impliquent le respect des cultures humaines, et que les groupes d'intérêt de l'UICN devraient en tenir dûment compte ;

RECONNAISSANT que la politique, la planification et la mise en oeuvre de la conservation de la biodiversité doivent s'appuyer davantage sur les travaux de recherche et les connaissances relatives à l'interaction entre la culture, la gestion et la conservation des ressources naturelles et entre la diversité culturelle et la diversité biologique ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que la diversité culturelle, à l'instar de la diversité biologique, est gravement menacée dans le monde entier, ce qui se traduit par un appauvrissement collectif de l'humanité et par l'érosion des connaissances et des pratiques qui contribuent au maintien de modes de vie écologiquement durables ;

RECONNAISSANT que l'UICN soutient les principes de la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle,* énoncée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et qu'elle possède un ensemble de politiques solides qui reconnaissent les droits des populations autochtones, mais pas spécifiquement en ce qui concerne l'interaction entre la culture et la gestion et la conservation des ressources naturelles, ou entre la diversité culturelle et la diversité biologique ;

SACHANT que différents programmes, déclarations, et documents internationaux reconnaissent l'interaction entre les valeurs culturelles, la gestion des ressources naturelles et la conservation de la diversité biologique, y compris : la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones,* la *Convention sur la diversité biologique* (articles 8j et 10c), les principes 8b, 12 et 12b de la *Charte de la Terre* ; la *Déclaration des Nations Unies sur les droits sociaux et économiques* ; et le rapport du PNUE GEO-4 : *Global Environment Outlook* ; et

CONSIDÉRANT que les résolutions adoptées par le Congrès mondial de la nature, à sa 3e Session, demandent une amélioration des connaissances, des politiques et des pratiques qui établissent des liens entre la diversité culturelle et la diversité biologique et traitent des menaces qui s'exercent sur l'une comme sur l'autre et des possibilités de renforcer ces liens ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. DEMANDE INSTAMMENT à tous les membres et partenaires de l'UICN, et à la communauté de la conservation en général, de mettre en place des mécanismes appropriés afin d'appliquer les principes énoncés ci-dessus dans leurs travaux, et d'élaborer des politiques visant à générer une meilleure compréhension de l'interaction entre la culture, la diversité culturelle et la diversité biologique, conformément à ces principes.

2. DEMANDE à l'UICN et à ses membres d'approuver et de soutenir l'élaboration d'une politique claire sur la compréhension et l'intégration des diverses valeurs et pratiques culturelles dans la planification, la conception et la mise en oeuvre des programmes, d'y participer et de plaider en sa faveur, afin de conserver l'intégrité et la diversité de la nature

et de garantir que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable, et repose sur les principes suivants :

a) la connaissance que possèdent les groupes culturels de leur milieu naturel et les interactions qu'ils entretiennent avec la nature reposent sur une diversité de pratiques et de systèmes de croyances, de valeurs et de connaissances qui influent sur l'état de la biodiversité ;

b) une pratique durable et efficace de la conservation passe par une connaissance approfondie de l'interaction entre les conditions écologiques, les systèmes de croyances, de valeurs et de connaissances et les pratiques complexes des divers groupes culturels ; et

c) la nécessité de recourir à une pluralité d'approches méthodologiques pertinentes pour approfondir la connaissance des interactions complexes entre les conditions écologiques et les croyances, valeurs, systèmes de connaissances et pratiques des groupes culturels locaux.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* **:**

3. PRIE la Directrice générale et les Commissions de l'UICN d'approuver et de soutenir l'élaboration d'une politique claire sur la compréhension et l'intégration des valeurs et des pratiques culturelles diverses dans la planification, la conception et la mise en oeuvre des programmes, d'y participer et de plaider en sa faveur, afin de préserver l'intégrité et la diversité de la nature et de garantir que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable, et repose sur les principes énumérés aux alinéas 3 a) à c) ci-dessus.

4. DEMANDE aux Présidents des Commissions de collaborer à l'élaboration des politiques et des directives techniques sur les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle.

5. DEMANDE à la Directrice générale d'accorder une attention particulière à l'intégration de la culture, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, et à l'interaction entre la diversité culturelle et la diversité biologique dans le Programme de l'UICN.